

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 24 FÉVRIER 2010 à 19 heures

Compte rendu sommaire (relevé des délibérations)

Présents : François MURILLO, *Maire*, Michel DAVID, Gérard CAMBUS, Nathalie AURIAC, Thierry TOURNÉ, Gérard ROVIRA, Francine DOUILLET-SOUM, Laurence ARTIGUES, René CLERC, Jeanine MÉRIC, Guy PIQUEMAL, Sylviane POULET, José GARCIA, Christian ROUCH, Marie-Hélène GASTON, Cécile ESTAQUE, Christel LLOP, Carole DURAN FILLOLA, Roger PORTET, Marie-Madeleine NICOLOFF, Bernard GONDRAN, Michel GRASA, Christine NINGRES SAINT-MARC.

Absents excusés ayant donné procuration : Marie-Christine DENAT-PINCE (procuration à Christian ROUCH), Josiane BERTHOUMIEUX (procuration à Francine DOUILLET-SOUM), Jean-Pierre MORERE (procuration à Gérard ROVIRA), Pierre LOUBET (procuration à José GARCIA), Nathanaël BORDES (procuration à Gérard CAMBUS).

Absente : Marion COUMES.

Secrétaire de séance : Christian ROUCH.

ORDRE DU JOUR

- *Compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 février 2010*
- *Compte rendu de décisions municipales*

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

- *Débat d'Orientations Budgétaires*
- *Dotation Globale d'Équipement 2010 : demande de subventions*
- *Demande de subvention dans le cadre des amendes de police (aménagement du carrefour Place François Camel)*

URBANISME ET TRAVAUX

- *Vente d'une parcelle à l'A.P.A.J.H. : délibération de principe*
- *Autorisation pour réalisation de travaux accordée à la S.A. d'H.L.M. Ariège Midi Pyrénées*
- *Acquisition d'une parcelle à Madame MARTIN Claude : délibération rectificative*

QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 08 février 2010

Le compte rendu est adopté comme suit :

- votants : 26
- pour : 22
- abstentions : 4 (, Roger PORTET, Marie-Madeleine NICOLOFF, Bernard GONDRAN, Michel GRASA).

Compte rendu de décisions municipales

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions suivantes, prises en application des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délibération n° 20 08-04-04 du conseil municipal en date du 02 avril 2008, ayant délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions pour la durée du mandat).

Date de réception en sous-préfecture	Numéro	Objet
03 février 2010	2010-02-46	Vu la procédure engagée par les époux CAMBOULIVES qui demandent l'annulation de la décision de non opposition à déclaration préalable du 09 septembre 2009 délivrée à Madame Louissette BRUN, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux du 14 septembre 2009 : désignation de Maître Frédéric DUNYACH, avocat au sein de la S.C.P. BOUYSSOU et Associés - 160 E 11 Grande Rue Saint-Michel - 31400 TOULOUSE pour assurer la défense de la commune.
09 février 2010	2010-02-47	Montant des droits d'entrée au spectacle « Histoires d'idiots parfaitement géniaux » donné par Olivier SESSA le jeudi 04 mars 2010 dans la Salle Max Linder : <ul style="list-style-type: none">- tarif plein : 5,00 €- enfants de moins de dix ans : gratuit

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessus.

Débat d'orientations budgétaires 2010

Monsieur le MAIRE expose que comme chaque année, le conseil municipal est invité à tenir son débat d'orientations budgétaires (D.O.B.)

Ce débat est l'occasion de tracer les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget prévisionnel, qui devra cette année être voté avant le 15 avril.

Les membres du conseil municipal examinent lors de ce débat l'évolution du budget communal en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement, débattent de la politique d'équipement, de la stratégie financière et fiscale de la ville pour l'année considérée.

En 2010 la ville de Saint-Girons sera confrontée, comme toutes les collectivités locales, aux conséquences de la crise, aux craintes concernant la pérennité des compensations et des péréquations de l'État, à la modification de l'environnement fiscal des collectivités et les charges de solidarité accrues.

Mais la ville de Saint-Girons sera aussi confrontée à un défi spécifique à notre territoire : le maintien de son équilibre financier malgré la perte de la taxe professionnelle de la papeterie de Lédar.

L'État considère de manière générale que les collectivités territoriales dépensent trop, recrutent trop, investissent trop, empruntent trop !

Paradoxe : dans le même temps elles ont été incitées par ce même État à s'inscrire dans la démarche des plans de relance avec comme carotte financière la perception anticipée du F.C.T.V.A..

L'État considère de manière générale que les collectivités territoriales font exploser les impôts locaux, d'où la volonté de les contraindre à freiner leurs dépenses par une réduction drastique de l'évolution de leurs ressources.

Conséquence : c'est ainsi que face à une solidarité nationale défaillante nous devons encore davantage compter sur nous-mêmes.

Malgré ce contexte national et local particulièrement difficile Saint-Girons peut réagir positivement et la ville veut mener une action forte et équilibrée entre développement et solidarité, entre nouveaux équipements et maintien des services à la population.

Tels sont les objectifs à atteindre lors de la préparation de ce budget 2010, budget volontariste et rigoureux.

Parce qu'il est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes annuelles de la commune, soumis à un principe qui ne souffre pas d'exception : celui de l'équilibre budgétaire, **le budget est un acte technique.**

Parce qu'il est dans sa partie fonctionnement l'acte de vie de la commune par lequel le sang financier va irriguer le tissu social, économique et associatif et assurer le fonctionnement des services publics, **le budget est un acte de gestion.**

Parce qu'il est dans sa partie investissement l'outil qui va permettre au fur et à mesure du mandat de réaliser, construire, développer le devenir de la commune tant sur le plan urbanistique que sur le plan social, éducatif et sportif, **le budget est un acte politique.**

En cohérence avec le projet politique, une programmation pluriannuelle correspondant aux capacités financières permettra d'échelonner dans le temps la réalisation des programmes.

Ce travail de réflexion, d'analyse et de choix se poursuit actuellement afin d'élaborer un plan à moyen terme (2010-2014) définissant une véritable stratégie de mandature, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Ce travail de réflexion s'inscrit totalement dans notre volonté de maintenir notre engagement sur des orientations fortes pour :

➔ préserver le pouvoir d'achat des Saint-Gironnais par la stabilité des taux pour l'année 2010 ;

- pérenniser et améliorer les services rendus à la population ;
- maintenir et renforcer l'attractivité de la ville.

Monsieur le MAIRE donne ensuite la parole à M. Thierry TOURNÉ, adjoint chargé des Finances, du Budget et de l'Administration générale, qui présente les orientations budgétaires pour l'année 2010.

L'ARCHITECTURE DU BUDGET

La section de fonctionnement

... Les recettes...

Les recettes fiscales : les 4 taxes

La mise en place de la réforme de la taxe professionnelle au 1er janvier 2010 modifie profondément le système financier des communes qui percevaient jusqu'à présent la taxe professionnelle.

En 2010 la commune de Saint-Girons va percevoir une « compensation relais » versée par l'État, censée compenser le produit de taxe professionnelle qu'aurait dû percevoir la commune sur cet exercice.

La mise en place de la réforme de la taxe professionnelle s'effectuera donc sur les exercices 2010 et 2011 en deux phases bien distinctes :

- En 2010 la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) et la Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) se substituant au produit de taxe professionnelle, ces recettes fiscales seront perçues au profit du budget de l'État.

Ce budget versera aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale une **compensation relais**, dont le montant assure une garantie de ressources pour la commune. Dans le même temps, la commune de Saint-Girons devra voter un taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises, qui servira à déterminer le produit 2010 de C.F.E., même si celui-ci est recouvré au profit du budget de l'État.

La compensation relais pour la ville sera de 855.000 €.

- En 2011 l'ensemble du dispositif financier se mettra en œuvre, tant dans la réaffectation des ressources fiscales entre niveaux territoriaux, que dans la « globalisation » des taux d'imposition, et dans la prise en compte de l'effet de la réforme fiscale dans les critères de péréquation (réforme prévisible de la D.G.F. pour cet exercice).

Si la Loi de Finances pour 2010 a fixé les principes et les techniques applicables pour 2011, les clauses de « revoyure » figurant à l'article 76 de cette même loi laissent penser que le système 2011 pourrait ne pas être encore stabilisé. Il est en effet prévu qu'une loi « complémentaire » vienne avant le 31 juillet 2010 préciser et adapter le dispositif des répartitions des ressources des collectivités territoriales.

La réforme de la taxe professionnelle n'affecte pas les contributions directes ménages de 2010. En revanche la réallocation des ressources entre blocs de collectivités (communal/départemental/régional), induite par la réforme de la taxe professionnelle impactera le produit ménages de la commune à partir de 2011.

Pour 2010 le produit ménages assuré, avec une actualisation forfaitaire de 1,20 % (Loi de Finances 2010) **et avec une stabilité des taux**, conduirait aux résultats suivants :

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2009	2010	Variation
Taux TH	10,12 %	10,12 %	0,0 %
Taux FB	18,37 %	18,37 %	0,0 %
Taux FNB	48,86 %	48,86 %	0,0 %

BASES NETTES D'IMPOSITION –connues à ce jour officieusement, pas officiellement-

	2009	2010	Variation
Base nette TH	8.439.000	8.459.000	0,71 %
Base nette FB	6.912.000	7.077.000	2,39 %
Base nette FNB	28.000	28.400	1,43 %

PRODUITS FISCAUX

	2009	2010	Variation en valeur
Produit TH	859.087	865.159	+ 6.072
Produit FB	1.239.734	1.300.045	+ 30.311
Produit FNB	13.681	13.876	+ 195

Les compensations fiscales

Toutes compensations confondues, l'évolution entre 2010 et le montant reçu en 2009 se fixe au niveau national à – 5,85 %.

Ceci devrait conduire Saint-Girons à subir une diminution de 20 K € de ces recettes.

Enfin, rappelons que la commune de Saint-Girons perçoit depuis 2009 une compensation fiscale exceptionnelle, liée aux pertes de bases taxe professionnelle enregistrées en 2009 sur son territoire, suite à la fermeture de la papeterie de Lédar.

Les 700 K € de pertes de produit de taxe professionnelle enregistrées en 2009 (soit 45 % du produit taxe professionnelle 2008 et 19 % du produit 4 taxes 2008), sont compensées de façon dégressive sur trois ans :

- En 2009 la commune a perçu 90% de la perte enregistrée, soit 630 K€ (90% x 700 = 630).
- En 2010, la commune va percevoir 75 % de la compensation de 2009, soit 473 K€ (75% x 630).
- En 2011 la commune percevra pour la dernière fois une compensation, égale à 50 % de la compensation de 2009,

soit 315 K€ (50% x 630).

En résumé la compensation relais garantira le produit de taxe professionnelle de 2009.

Le produit ménages pourrait, lui, progresser par rapport à 2009, dans l'hypothèse d'une progression « moyenne » des bases 3 taxes et à taux constants.

Ce supplément de produit 4 taxes couvrira la baisse prévisible des compensations fiscales « classiques ». En revanche ce supplément sera largement insuffisant pour compenser la décade de la compensation « pertes de bases taxe professionnelle » versée par l'État, en diminution de 157 K€ par rapport à 2009.

Les dotations

■ Pour la première fois, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) n'est indexée cette année que sur 50 % de l'inflation prévisionnelle, soit + 0,6 %. Rappelons qu'elle avait progressé en 2009 de 2% pour une inflation prévisionnelle révisée à 1,5 %.

Pour Saint-Girons la D.G.F. de cette année est donc de 1.768.590,00 € soit une augmentation de 3.170 € soit 0,18 %

■ Les dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Rurale - D.S.R. et Dotation Nationale de Péréquation - D.N.P) devraient progresser cette année.

En 2010 la perte de bases taxe professionnelle enregistrée sur la commune en 2009 est prise en compte pour la première fois.

L'écart au potentiel financier de la strate grimpe en flèche pour s'établir à – 23 % ; cet effet va avoir des conséquences sur les dotations de péréquation 2010 versées à la commune.

Les dépenses

De façon générale la recherche d'économies est la règle et s'inscrit dans l'ensemble de l'activité devenant un des éléments permettant de maintenir et d'améliorer les quelques marges de manœuvre dont nous disposons.

Les effets conjugués de l'héritage et de la crise économique interdisent à la commune de rester passive.

Ainsi, le scénario dit « au fil de l'eau » intégrant une progression des dépenses et des recettes semblables aux années passées conduirait la ville en 2014 à une situation financière désastreuse.

Parce qu'il serait hasardeux d'espérer des évolutions positives des dotations de l'État, parce que nous voulons contenir les nécessaires augmentations des taux des recettes fiscales dans les prochaines années, il est indispensable de procéder à des diminutions de charges.

Les **charges à caractère général** devront donc diminuer de 1 à 2 % par rapport au réalisé de 2009 tout en maintenant et si possible en améliorant les services rendus aux usagers.

La **propreté de la ville** reste une priorité.

Aux investissements en matériel de l'année 2009 (acquisition d'une balayeuse et d'une moto crottes), s'ajoutent cette année une restructuration et un renforcement des équipes de voirie.

Dans le **domaine culturel** :

la saison 2010 est en préparation.

C'est d'abord l'implication de notre école de musique dans le projet « Passatges » et la création de spectacle.

C'est ensuite le cinéma qui cherche à se diversifier et à accueillir des films « Art et Essai » de façon régulière.

C'est aussi la salle Max Linder qui sera offerte un jeudi par mois à des artistes désireux de présenter leur création.

C'est enfin un partenariat à diverses actions comme la journée de l'eau, la journée du patrimoine, la journée des droits de l'enfant qui seront l'occasion de manifestations variées.

Dans le **domaine social** :

2010 verra la réalisation, pour la première fois, de l'analyse des besoins sociaux (A.B.S.). Véritable diagnostic de l'ensemble de la population sur le territoire, cette étude permettra d'orienter les décisions vers les actions qualifiées de prioritaires.

Dans le **domaine enfance, jeunesse, éducation** :

L'année 2009 a été un véritable virage dans la politique éducative de la commune. Celle-ci s'est fortement ancrée dans le Projet Educatif Local, favorisant une réelle participation de tous les citoyens.

L'année 2010 permettra de poursuivre dans le chemin tracé :

- la définition de priorités éducatives pour les trois prochaines années, afin de contractualiser avec l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales, un Contrat Educatif Local ;
- l'aménagement d'un local avec et pour les jeunes ;
- la mise en vie de groupes de travail interactif, réunissant parents, enseignants, animateurs et jeunes autour de thèmes liés à l'éducation ;
- une démarche innovante de communication utilisant le numérique ;
- un partenariat fort avec les écoles ;
- la formation continue des animateurs.

L'ensemble de cette politique a permis d'avoir une écoute, d'obtenir une reconnaissance par l'ensemble des partenaires départementaux et locaux.

Cela se traduit, notamment, par le maintien de postes d'enseignants, le maintien des effectifs scolaires, l'augmentation de la fréquentation des structures d'accueil périscolaires et l'intérêt des jeunes pour agir sur leurs projets et leurs loisirs.

Les dépenses de personnel :

L'objectif à atteindre en 2010 est une progression mesurée n'excédant pas 1 %.
Ce sera la plus faible progression enregistrée depuis bien longtemps.

Aujourd'hui l'évolution de la masse salariale est sous contrôle, par notamment la non reconduction systématique des départs à la retraite, et se traduit par une baisse des effectifs.

La maîtrise de ce chapitre de dépenses permettra à la ville de renouer avec une épargne nette positive dans les prochaines années et ainsi abonder le virement à la section d'investissement afin d'autofinancer en partie les projets d'investissements.

A noter que le montant des **dépenses de subventions** est maintenu, contrairement à bon nombre de collectivités qui utilisent comme levier ces dépenses pour maîtriser leurs charges de fonctionnement.

En effet malgré les contraintes et les tensions qui pèsent sur notre budget, la commune souhaite assumer pleinement son rôle d'accompagnement aux associations car nous savons pouvoir compter sur elles pour rendre la ville plus attractive.

La section d'investissement

En 2010 les enveloppes concernent :

Des **travaux de grosses réparations** et des **équipements nouveaux** pour une prévision totale d'environ 2.500.000 € .

En gros entretien la ville procédera à la **réfection de deux toitures** : toiture de la salle de Sières et toiture de l'École Henri Maurel.

2010 sera bien sûr l'année de réalisation des travaux de reconstruction du Gymnase Buffelan.

Les appels à concurrence ont été lancés et les travaux devront débuter en mars ou avril. Cette reconstruction estimée à un peu plus de 1.200.000,00 € TTC sera financée par le remboursement de l'assurance pour 530.000 €, par des subventions du Conseil Régional pour 143.700,00 €, du Ministère de l'Intérieur pour 74.429,00 €, du Conseil Général par le biais du F.D.A.L. et de la D.G.E.

2010 sera aussi l'année de la première tranche des travaux d'aménagements urbains du centre ville dans le cadre du plan de revitalisation du Couserans.

Ces travaux d'un montant total prévu à hauteur de 2.800.000,00 € TTC feront l'objet d'un programme pluriannuel sur quatre exercices et seront financés par différents partenaires (État, Région et Département) à 60 % du montant hors taxes des travaux. L'enveloppe de l'année s'établira aux alentours de 700.000,00 €

Le centre ville retrouvera ainsi son attractivité, son charme, sa vocation de centre de vie.

Une enveloppe sera aussi consacrée aux **travaux de rénovation de voies** dont l'inventaire est en cours, avec une priorité donnée aux travaux du **giratoire Place François Camel**.

Cette entrée dans la ville, rénovée et modernisée, s'inscrit dans un projet global de travaux de sécurisation tout comme ceux déjà exécutés boulevard Général de Gaulle.

Comme chaque année seront reconduites notamment les **subventions façades**.

En équipements nouveaux 370.000 € seront affectés cette année à la réalisation des **vestiaires de terrains Jo Boussion**, longtemps attendus par les utilisateurs et qui viendront compléter tous les équipements mis à disposition des sportifs par la ville.

L'**extension du Club des Aînés** est en cours pour 50.000,00 €.

A ces travaux viendra s'ajouter comme chaque année une enveloppe pour le **renouvellement du matériel** nécessaire au bon fonctionnement des services.

Le financement de ces opérations pourra être assuré par :

- le F.C.T.V.A. prévu à hauteur de 185.000 € ;
- le prélèvement sur recettes de fonctionnement ;
- diverses subventions déjà attribuées et d'autres qui le seront en cours d'année sur les projets nouveaux ;
- le recours à l'emprunt ;
- la cession de terrains –il s'agit du lotissement Lagarde–.

A l'issue de cet exposé, divers échanges de vues ont lieu entre les conseillers municipaux concernant les orientations budgétaires de l'année 2010.

Demande de subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010

Chaque année le conseil municipal propose à Monsieur le Préfet un programme de travaux subventionnable dans le cadre de la **Dotation Globale d'Équipement**. La D.G.E. est un moyen pour l'Etat de subventionner les investissements des communes. M. le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver le programme de travaux subventionnables par la D.G.E. 2010, proposé par la Municipalité.

CHAPITRE : VOIRIE DONT PLACES ET PARKINGS (hors travaux d'entretien)

<i>Taux de subvention en % : 25 à 30 - Plafond : 30.500 €</i>		
Descriptif	Euros H.T.	Euros T.T.C.
Travaux sur diverses rues et travaux de rénovation de la Place François Camel	125.165,70	149.698,18

**CHAPITRE : EQUIPEMENTS SPORTIFS et/ou CULTURELS :
GROSSES RÉPARATIONS, CONSTRUCTIONS**

<i>Taux de subvention en % : 25 à 30 - Plafond : 46.000 €</i>		
Descriptif	Euros H.T.	Euros T.T.C.
Construction des vestiaires des terrains de football	306.700,00	366.813,20

MODALITES DE FINANCEMENT DE CES AVANT-PROJETS

L'avant projet du programme de travaux pour 2010 étant décrit ci-dessus il reste à en déterminer les modalités de financement. Chacun des chapitres décrits ci-dessus est réputé financé sur les fonds propres de la commune au niveau du montant total diminué du taux de subventionnement maximal limité lui-même par le plafond de chaque chapitre.

Aucune autre opération n'étant prévue par la Municipalité pour le subventionnement des investissements par la Dotation Globale d'Équipement pour l'exercice 2010, il est demandé l'Assemblée d'approuver le programme de demande de subventions D.G.E. présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le programme de demande de subventions ci-dessus au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2010.

Le vote donne les résultats suivants :

Vote pour :	28
Vote contre :	0
Abstention :	0

Aménagement du giratoire Place François Camel : demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police

M. le Maire expose la nécessité de l'aménagement définitif du giratoire Place François Camel.

Après la période d'expérimentation avec un tracé au sol donnant satisfaction tant au niveau circulation que sécurité, il convient d'aménager définitivement ce carrefour par la matérialisation de l'îlot central semi franchissable et par la matérialisation de la circulation piétonne autour du carrefour.

Afin de sécuriser sur la partie centrale la circulation automobile et en périphérie la circulation piétonne, il est donc prévu les réalisations suivantes :

- construction d'un îlot central en bordure remplissage en pavés ;
- démolition et reconstruction des trottoirs existants, bordures et revêtement ;
- reprise de la voirie sur les zones de travaux ;
- matérialisation des passages piétons ;
- mise en place d'équipements urbains de sécurisation.

Il est proposé à l'assemblée communale de solliciter auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police une

subvention égale à 30 % du montant des travaux estimés au total à 78.165 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus..

Le vote donne les résultats suivants :

Vote pour :	28
Vote contre :	0
Abstention :	0

Vente d'une parcelle à l'A.P.A.J.H. : délibération de principe

Le Foyer d'Accueil Médicalisé est en cours de construction. Le maître d'ouvrage de cette opération est l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.).

La configuration du terrain et sa compatibilité avec le projet nécessitent la réalisation d'un accès complémentaire vers le chemin « Peyre Rouge ». Les travaux de construction de ce foyer arrivant à terme, il est nécessaire de vendre à l'A.P.A.J.H. le terrain supportant l'accès, ainsi que ses abords.

Afin de lancer la procédure connexe, le rapporteur propose :

- ◆ **d'accepter le principe de cette vente portant sur une parcelle d'une superficie de 2.979 mètres carrés, située au lieu-dit « Peyre Rouge », sur la commune de Saint-Lizier, moyennant la somme de un euro, prix équivalant à celui fixé pour la vente par la commune de Saint-Girons à l'A.P.A.J.H. de l'unité foncière supportant le projet de Foyer d'Accueil Médicalisé,**
- ◆ **d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à engager toute démarche se rapportant à ce dossier ;**
- ◆ **de préciser que cette affaire nécessitera l'intervention d'un géomètre expert.**
Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Vote pour :	28
Vote contre :	0
Abstention :	0

Autorisation pour réalisation de travaux accordée à la S.A. d'H.L.M. Ariège Midi Pyrénées

M. le Maire rappelle que par bail emphytéotique signé le 02 décembre 1992 la commune de Saint-Girons a loué pour quarante ans un ensemble immobilier situé 24 avenue Henri Bernère à Saint-Girons à la S.A. d'H.L.M. Ariège Midi-Pyrénées.

Le bail en question a été conclu sous certaines conditions et notamment que la S.A. d'H.L.M. Ariège Midi-Pyrénées avait à charge d'y construire un Centre d'Aide par le Travail de quinze logements, qui fut achevé en octobre 1993.

Or des désordres viennent d'apparaître sur cet immeuble dont les réparations d'un montant de 8.225,27 euros incombent à la S.A. d'H.L.M. Ariège Midi-Pyrénées conformément aux termes du bail sus-évoqué.

Par courrier en date du 19 décembre 2009, cette société précise que pour pouvoir engager les travaux elle a besoin de l'autorisation du conseil municipal afin de prendre cette charge sur les provisions pour « grosses réparations ».

Le rapporteur précise qu'il convient de répondre favorablement à cette demande pour permettre à la S.A. d'H.L.M. Ariège Midi-Pyrénées d'engager rapidement ces travaux et propose :

- ◆ **d'autoriser la S.A. d'H.L.M. Ariège Midi-Pyrénées à prendre la charge sus-évoquée d'un montant estimatif de 8.225,27 euros TTC sur les provisions pour grosses réparations ;**
- ◆ **d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Le vote donne les résultats suivants :

Vote pour :	28
Vote contre :	0
Abstention :	0

Acquisition d'une parcelle à Madame MARTIN Claude : délibération rectificative.

M. le MAIRE expose que par délibération n°2007-10-17 du 02 octobre 2007 le conseil municipal a décidé d'acquérir à Madame MARTIN Claude une bande de terrain située à Lagarde, afin de la rattacher à l'emprise de l'Avenue des Guérilleros Espagnols.

Or à ce jour l'acte notarié n'ayant toujours pas été signé et le signataire désigné pour le compte de la commune dans le cadre de ce dossier n'étant plus le même avec l'arrivée d'une autre municipalité, il y a lieu de prendre une nouvelle décision pour conclure cette affaire.

C'est ainsi que le rapporteur propose :

- ◆ **de désigner Monsieur le Maire comme le signataire de l'acte notarié pour le compte de la commune ;**
- ◆ **de confirmer toutes les autres dispositions contenues dans la délibération sus-évoquée.**

Après délibération, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus détaillées.

Le vote donne les résultats suivants :

Vote pour :	28
Vote contre :	0
Abstention :	0

Informations diverses

Information sur la mise à disposition d'agents communaux titulaires

Monsieur le MAIRE donne des précisions sur la situation des agents communaux mis à la disposition d'autres organismes :

Auprès de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons, deux agents :

- un adjoint administratif de deuxième classe depuis le 1er février 2009
- un attaché territorial : renouvellement à compter du 1er janvier 2010.

Auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, au sein de la Halte Garderie de Saint-Girons, deux agents :

- un adjoint administratif de deuxième classe depuis le 1er mars 2009
- un adjoint administratif de deuxième classe à compter du 1er avril 2010.

Information sur le site de la papeterie de Lédar

La communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons a fait une proposition d'achat des terrains appartenant à Matussière et Forest lors de la vente aux enchères organisée par le Tribunal de Commerce de Grenoble le 16 février 2010. Il faut maintenant attendre la décision qui sera prononcée lorsque les délais de recours seront terminés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 16.

**Le Secrétaire de séance,
Christian ROUCH**